



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
NORD



RAC
Rassemblement pour l'Abolition de la Chasse

Lettre recommandée AR

Monsieur Dominique BUR, Préfet
Préfecture du Nord
12, rue Jean sans Peur
CS 20003
59 039 Lille cedex

Brunémont, le 6 janvier 2014

Monsieur le Préfet,

Les chasseurs du département du Nord ont l'intention d'organiser les 22 et 23 février prochains un événement qu'ils nomment « Ch'tis fox days ». Ils entendent consacrer ces 2 jours à pourchasser et détruire les renards.

Notons que les chasseur/piégeurs du département du Nord détruisent chaque année plusieurs milliers de renards.

Le renard serait selon les chasseurs un animal « nuisible ».

Qu'en est-il en réalité ?

Il est reconnu par la communauté scientifique que le renard est un animal utile, se nourrissant notamment de 6 à 10 000 campagnols par an, eux-mêmes grands dévoreurs de céréales, il est un réel protecteur des cultures agricoles.

Par ailleurs, les souches naturelles de ce que les chasseurs nomment « le petit gibier » - cailles, perdrix, lièvres - ayant disparu, par l'action conjuguée de l'agriculture intensive et de la chasse, les animaux chassés proviennent maintenant d'élevages (plus de 20 millions par an de faisans, perdrix, canards, lièvres et lapins).

Ces animaux sont totalement inadaptés à la vie sauvage qu'ils ne connaissent pas, ils ne savent ni se nourrir ni se protéger. Ne retrouvant pas en nombre ces animaux lâchés, et ne voulant rien reconnaître de leur responsabilité, les chasseurs désignent donc un bouc-émissaire sur lequel ils vont jeter leur dévolu, transformant le renard en gibier à chasser tout au long de l'année.

Or le renard est présent depuis la nuit des temps. Il était là alors que les populations naturelles de perdrix, de lièvres, de cailles abondaient. Sa biologie lui permet d'autoréguler ses populations en fonction de ses ressources alimentaires.

Très fortement pourchassé au sein de son milieu naturel le renard recherche de nouveaux lieux de quiétude et se montre là où on ne le voyait pas jusqu'ici.

Les prétextes avancés par les chasseurs d'attaques de poulailler, alors que les moyens de se protéger sont connus, ou celui de véhiculer l'échinococcose alvéolaire, une maladie transmissible à l'homme ne sont pas recevables

En effet, pour ce qui est de l'échinococcose : Depuis que la rage a totalement disparu en 2001, suite à la campagne de vaccination, les chasseurs ont curieusement mis en avant une maladie, existante depuis très longtemps, pour se justifier. Il s'agit de l'échinococcose alvéolaire. Leur objectif est très clair et similaire au cas de la rage : les chasseurs souhaitent,

par le biais d'articles dans la presse, affoler la population afin que leurs tueries soient acceptées, voire encouragées par celle-ci !
Comme cela a été prouvé avec la rage, tuer les renards ne lutte pas contre l'échinococcose, mais au contraire favorise sa propagation.

Ceci s'explique notamment par le fait que :

- En tuant des renards sains, les chasseurs laissent de nouveaux territoires à conquérir pour des renards éventuellement contaminés.
- Les renards étant pourchassés, ils se déplacent sur de longues distances et, s'ils sont infectés, propagent ainsi la maladie.
- Comme les chasseurs chassent dans plusieurs lieux, leurs chiens éventuellement contaminés (ou contenant des œufs dans leur pelage, s'ils ont eu des contacts directs avec des renards malades) peuvent répandre la maladie dans ces différents emplacements.
- Et surtout, lors des déterrages : les chiens étant déplacés d'un terrier à l'autre, en ayant à chaque fois été en contact direct avec les renards, propagent ainsi cette maladie.

Le seul moyen efficace pour lutter contre l'échinococcose alvéolaire est le dépôt d'appâts contenant un vaccin ou du vermifuge.

Des tests ont été effectués en Allemagne et furent un vrai succès : Des appâts contenant du praziquantel ont été déposés dans une région où 34% des renards étaient contaminés par l'échinococcose. Après 14 mois, seuls 4% des renards étaient infectés. Dans cette population de renards où plus d'1 individu sur 3 était infecté, seul 1 sur 25 l'était toujours après le traitement !

Nous avons le devoir de protéger notre faune en agissant avec intelligence en condamnant la brutalité, la violence et l'ignorance.

Ne laissons plus les chasseurs massacrer les renards en risquant de répandre cette maladie.

Une étude exposée par la FRAPNA Région démontre que la destruction des 28 000 renards dans la région Rhône-Alpes en 2012 a coûté la somme de 16 millions d'Euros de manque à gagner pour l'agriculture de la région.

Une étude de la DREAL Haute Normandie de 2010 démontre l'intérêt économique des mustélidés qui, comme le renard, se nourrissent principalement de campagnols. La DREAL a démontré que :

la santé et la sécurité publique ne sont pas menacées par les mustélidés, que non seulement les dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ne sont pas prouvés, mais il vient d'être démontré que les bénéfices apportés par la présence de ces espèces sont bien supérieurs aux dégâts qui leur sont soi-disant attribués, enfin que les mustélidés ne portent atteinte ni à la faune, ni à la flore. Bien au contraire, en régulant les populations des ravageurs de cultures, ils assurent un rôle de protection et participent à l'équilibre général de l'environnement. Sur le bilan des destructions déclarées dans le département de l'Eure pour la campagne 2008/2009, la perte financière pour la Collectivité peut être estimée à 105 000 €

Selon la DREAL le classement de ces espèces en « animaux nuisibles » serait donc contraire aux textes de Loi.

Notons par exemple également que dans le département de Haute-Savoie, les dégâts dus aux pullulations de campagnols peuvent s'élever à 30 000 € par exploitation laitière (étude FDGDON-74 en 2004). La même année, le Conseil Général a alloué 95 000 € à 124 exploitations sinistrées pour resemis et achats de fourrage de compensation. En Franche-Comté, la FREDON (www.campagnols.fr) évalue entre 9 et 25 000 € par exploitation les dégâts occasionnés par les campagnols.

Cet acharnement insensé contre une population animale qui fait partie intégrante de l'équilibre naturel de la chaîne du vivant est scandaleux. Les justifications du monde de la chasse pour justifier ces exactions à l'égard du renard, comme ça l'est pour le blaireau par exemple, sont fallacieuses.

Nous souhaitons joindre à notre argumentaire ces informations : en 2011 en deux mois, 40 cadavres de rapaces, dont 26 milans royaux et 14 buses variables ont été retrouvés dans le Puy de Dôme, victimes d'une intoxication à la bromadiolone, un anti-coagulant utilisé pour « lutter » contre les campagnols terrestres. Suite à cette découverte, le préfet du Puy de Dôme a suspendu l'utilisation de cette substance toxique dans les 22 communes du Puy de Dôme identifiées comme lieux de nidification de milans royaux. Par ailleurs, le Préfet a déclassé le renard et les mustélidés de la liste des « nuisibles », ces prédateurs jouant un rôle clé dans la lutte biologique contre les campagnols terrestres.

Enfin, pour conclure, nous laissons à votre appréciation l'article suivant datant de 1957 et signé d'un haut responsable cynégétique : Extrait de la Revue Forestière en 1957 :

REVUE FORESTIERE FRANÇAISE 57- Sauvegarde de la faune

Permettez-moi de vous féliciter de votre article, car je considère que les destructions sans merci des renards et blaireaux ne correspondent à rien. Spécialisé depuis plus de 30 ans dans la capture des animaux, j'ai toujours dit que les pièges suffisaient amplement à se débarrasser des animaux causant de réels dégâts au gibier. Or, les pièges ne prennent pas tout, quelles que soient l'habileté et les connaissances du piégeur. D'autre part, celui-ci agit dans un petit rayon. Il en est tout autrement de la destruction systématique sur tout le territoire de la faune des animaux dits nuisibles. Avec les autos et les gaz, le vide se fait actuellement partout (voir tableaux de destruction). Dans ces conditions, on aboutit à un déséquilibre total. On tue le renard et le blaireau qui dévoraient les campagnols. Ceux-ci se mettent à pulluler. On les empoisonne (et comment !) Résultat : ce sont les perdreaux qui en crèvent ! (voir les Deux-Sèvres, il y a 2 ou 3 ans).

En tous cas, je ne peux qu'approuver les conservateurs des Eaux et Forêts qui interdisent la destruction des renards et blaireaux dans les forêts domaniales, alors que je réproouve totalement l'introduction de la myxomatose ».A .Chaigneau

Les associations cosignataires entendent s'opposer et s'élever contre ces pratiques qui vont à l'encontre des principes élémentaires des équilibres écologiques et de la préservation de la biodiversité.

Elles en appellent à la responsabilité et la décision de Monsieur le Préfet d'interdire ces opérations de destructions massives et, dès aujourd'hui, d'envisager le retrait du renard de la liste des espèces « nuisibles » dans notre département afin qu'il ne conserve « que » son statut d'espèce « gibier ». Ce statut autorise la chasse de cette espèce de juin à février, ce qui constitue déjà une atteinte importante à ses populations, conformément aux désirs des chasseurs.

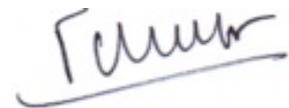
Yann GODEAU
Président de la LPO NORD



Pierre ATHANAZE
Président de l'ASPAS



François DARLOT
Président du RAC



Copies :

Monsieur le Ministre de l'Ecologie
Monsieur, Madame le Député,
jpallossery@ville-hazebrouck.fr, dbeart@assemblee-nationale.fr, cbataille@assemblee-nationale.fr, abocquet@assemblee-nationale.fr, jlborloo@assemblee-nationale.fr, jjcandelier@assemblee-nationale.fr, gdarmanin@assemblee-nationale.fr, mpdaubresse@assemblee-nationale.fr, jpdecool@assemblee-nationale.fr, mdolez@assemblee-nationale.fr, aldoufourtonini@assemblee-nationale.fr, ydurand@assemblee-nationale.fr, bgérard@assemblee-nationale.fr, chutin@assemblee-nationale.fr, shuyghe@assemblee-nationale.fr, tlazaro@assemblee-nationale.fr, alinkenheld@assemblee-nationale.fr, rpauvros@assemblee-nationale.fr, broman@assemblee-nationale.fr, fvercamer@assemblee-nationale.fr, fxvillain@assemblee-nationale.fr